

CONSEIL D'ÉCOLE Compte rendu (9 juin 2026)

Etaient présents : M. Laumonier (DDEN), M. Delahaye (Conseiller municipal - suivi école élémentaire), Mme Dupou (Conseillère municipale), Mme Gouffault (Première adjointe – Affaires scolaires), Mme Adda, Mme Bouillat, Mme Francannet, M. Ghisels, Mme Giraud, Mme Lamirault, Mme Lebreton, M. Legendre, Mme Lorillard (parents d'élèves), Mme Aubrit, Mme Bahuaud, Mme Berthereau, Mme Destannes, M. Neri, Mme Nicolas, Mme Parais, M. Passe, Mme Rencien, Mme Vibet, Mme Vincent (enseignants), M. Dulac (Mairie - Service Enfance/Jeunesse/Sports).

Excusé(e)(s) : Mme Barranco (Inspectrice de l'Education nationale – circonscription Blois IV).

Elections au Conseil d'école

Le Conseil adopte pour l'an prochain l'élection par voie numérique via l'application PrimOT. A l'école, un ordinateur sera mis à disposition des parents qui en auront besoin.

Rentrée 2026

A l'heure actuelle, 203 élèves sont comptés pour la prochaine rentrée : 37 CP, 38 CE1, 46 CE2, 46 CM1 et 36 CM2. La répartition prévue est la suivante : CP (23 élèves), CPCE1 (14 + 6), CE1 (23), CE1CE2 (9 + 11), CE2 (25), CE2CM1 (10 + 10), CM1 (26), CM1CM2 (10 + 10), CM2 (26).

Il y a 4 classes à deux niveaux car sinon cela impliquait des classes de CP et CE1 avec moins de 20 élèves et des CM à près de 30.

Hygiène / sécurité / Protocole chaleur

Pas de nouvelle inscription dans le registre "Hygiène et sécurité".

M. Laumonier rappelle que le contrôle de la sécurité, de la qualité des locaux et du bien-être des élèves fait partie des missions des DDEN et qu'ils ont engagé un relevé des températures dans les écoles lors des épisodes de chaleur. Cela rejoint l'inventaire des établissements scolaires qu'il faut adapter, engagé par l'Education nationale.

Après les épisodes de canicule en fin d'année dernière, un protocole chaleur est élaboré depuis février. Il est à appliquer à partir des vigilances « canicule-orange ». Il fait un état des lieux et définit les différentes actions.

Pour l'état des lieux et les actions sur les bâtiments, la rénovation thermique (voir point suivant) devrait améliorer la situation. A l'heure actuelle, les salles de classes 2 à 8 sont celles où les températures peuvent devenir très importantes. Mais on peut utiliser les salles climatisées du centre de loisirs. Les actions prévues pour les personnes consistent à veiller à ce que les élèves soient vêtus de façon adaptée, à leur hydratation régulière, à l'accès facile à l'eau (on dispose d'un point d'eau dans chaque classe), à l'aménagement des lieux et des temps d'activités... La rénovation de la cour, son importante végétalisation, ces 2 dernières années, contribue à l'amélioration de la situation face aux changements climatiques.

Un premier épisode de chaleur (jaune) a eu lieu fin mai. Ce niveau n'est pas intégré dans le protocole mais il fait déjà l'objet de la part des enseignants d'une vigilance particulière et durant la semaine du 26 au 29 mai, un certain nombre de précautions ont été mises en œuvre.

Certains parents ont mis en cause la responsabilité des enseignants en s'appuyant sur des informations fausses. En fonction des conditions, des séances d'EPS ont été annulées, d'autres maintenues mais grandement aménagées. Par exemple, au CP, les élèves ont couru en tout et pour tout environ 5 minutes, à leur rythme, dans une zone à l'ombre, ils ont repéré le parcours du cross en marchant, passé le reste de la séance à boire et se rafraîchir abondamment, à se reposer couchés sur le sol frais ; au CM, une séance a eu lieu, aménagée, et déplacée à 9 h...

Les absences ont été plus nombreuses la semaine du 26 au 29 mai que la moyenne des 3 semaines précédentes de mai... de 0,9 %, hausse qui peut s'expliquer par le seul fait que des parents ont gardé leurs enfants de leur propre chef à la maison « du fait des conditions météo », alors qu'ils n'étaient pas du tout malades. Des élèves ont pu être affectés par la chaleur, sans qu'on puisse l'imputer au fait que les enseignants auraient négligé leur santé à l'école. 0,9 %, cela représente en moyenne un cinquième d'élève absent en plus par jour (attention, pas un élève sur cinq, mais 0,2 élève...).

On rappelle que seuls le Préfet et le Maire peuvent décider de fermer une école, que seule la DASEN peut proposer aux parents de garder leurs enfants chez eux (c'est arrivé l'an passé à 2 reprises lors d'épisodes "rouges").

Le 1^{er} juin, lors de la pause méridienne, un élève a fait un malaise après avoir pincé son nez et être devenu tout rouge pour faire le clown avec d'autres camarades. Cet événement a effrayé l'élève et les enfants présents. Deux animateurs étaient à proximité et sont intervenus aussitôt. Les faits ont été expliqués dans la classe des élèves concernés. Dans ce cas, il n'était pas question de copie des plus grands (à Paris) ou d'une idée consécutive à des images vues sur Internet. Mais animateurs et enseignants restent vigilants. Un parent pense qu'une information aurait pu être réalisée auprès de tous les élèves. Les enseignants estiment que ce n'était pas pertinent dans ce cas : cela ne pouvait que susciter de l'anxiété chez les plus jeunes, de mauvaises idées chez les plus grands...

La rue des Basses Roches est fermée depuis le 2 février. Les retours sont positifs. Mais des difficultés sont reportées en haut de la rue. Les policiers municipaux sont souvent présents, un seul ou les deux, mais selon un parent, pas toujours aux mêmes endroits. Il souhaite que les choses soient mieux définies et notamment une présence fixe quotidienne.

Il y a encore des progrès à faire pour les toilettes. On a constaté une amélioration l'an passé mais une détérioration cette année. Les nudges se détachent au bout de quelques jours...

Travaux / Investissements

Le projet de rénovation thermique des locaux est en élaboration, il reste quelques arbitrages entre divers scénarios. Les travaux devraient commencer à l'été 2027. Ils doivent permettre un meilleur confort l'hiver et des économies de chauffage et une meilleure conservation de la fraîcheur l'été de sorte que les locaux seront mieux préservés lors des vagues de chaleur.

La végétation de la cour a pris beaucoup d'essor, il faut maintenant faire le tri entre les pieux (qui protégeaient les espaces qui n'avaient pas encore poussé) à conserver et ceux que l'on peut retirer. Il faut revoir la zone qui entoure le toboggan, voir s'il faut replanter autour des arbres du côté des terrasses, tailler les arbres face au terrain de sport où sera installé la scène pour le spectacle de fin d'année. La mairie a déjà prévu un point avec l'entreprise qui a aménagé la cour.

Utilisation des crédits / Coopérative.

Les classes disposent de 55 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires. Il faut ajouter 5 € par élève pour les achats communs, 1500 € pour les fichiers des classes du CP au CE2, 1400 € pour le renouvellement des livres pour les classes de CM, ainsi qu'une subvention de 560 € à la coopérative. La commune prend en charge le copieur et les ramettes de papier.

L'essentiel des dépenses de la coopérative concerne les sorties (voir plus loin).

Fournitures 2026/2027

Comme l'an passé, les fournitures qui pourront être demandées l'an prochain sont les suivantes : un cartable assez large pour un grand classeur et un grand cahier, deux trousse, un tablier de peinture ou une grande chemise ou un grand tee-shirt, une éponge ou un chiffon pour l'ardoise, 2 boîtes de mouchoirs. Il faut évidemment un maillot de bain à partir du CE1. Pour le gymnase, la semelle des chaussures doit être brossée la veille et les chaussures doivent être emmenées dans un sac ou bien il faut une paire de chaussons de gymnastique. Pour les sorties, notamment, les élèves auront besoin d'un petit sac à dos, d'une casquette ou d'un chapeau de paille, d'une gourde.

Un agenda est donné aux élèves de CM2 par la ligue contre le cancer. Mais les enfants sont autorisés à avoir leur propre agenda.

On rappelle que la plupart des fournitures sont données par l'école : classeurs, fichiers, livres, cahiers, stylos, colle, gomme, règle, crayons de couleur, ardoise, feutre effaçable pour l'ardoise... On demande simplement de renouveler le tube de colle quand il est épuisé. Et ce qui est cassé ou perdu.

Projet d'école 2026-2030

Le projet d'école définit des actions en lien avec des difficultés pointées par les évaluations et les observations faites en classe. On y travaille en commun et on y accorde une attention particulière. Bien évidemment, les autres domaines ne sont pas abandonnés.

Le nouveau projet s'organise autour de grands axes :

- les apprentissages et les parcours des élèves : on vise l'amélioration de l'aisance et de la pratique de lecture pour favoriser la compréhension, de la connaissance des constituants de la phrase et des capacités de modélisation et de résolution de problèmes. Cela par des activités nombreuses autour de la lecture et de la compréhension des textes, une classification commune des problèmes, des propositions de rallyes mathématiques, jeux, énigmes, jeux de stratégie, recours à du matériel de manipulation.

- Le bien-être de l'élève, le climat scolaire, la sécurité : on cherche à développer des capacités d'écoute, de concentration afin d'être actif en classe, gagner en réussite et en motivation. Notamment par un travail sur les compétences psychosociales, la participation des élèves (Conseil des élèves, médiateurs, tuteurs, rituels et activités entraînant à l'attention et à la concentration, organisation de la cour et activités de détente...).

Liaison avec le collège

Les parents des élèves de CM2 déplorent une fois de plus l'absence de visite du collège. D'autant que la situation paraît injuste dans la mesure où cette visite est organisée pour certaines classes de Blois.

Lutte contre le harcèlement

Il n'y a rien de nouveau par rapport à ce qui a été dit lors du deuxième Conseil.

Pour ce qui est du climat scolaire, s'il y a une nette amélioration, on est confronté à un nombre croissant d'élèves dont le comportement est inapproprié. Ce constat n'est pas fait qu'à La Chaussée Saint Victor et on travaille en lien avec les autorités de l'Education nationale et les responsables et animateurs des temps périscolaires pour maintenir un climat et des conditions de travail satisfaisantes. On a écarté plusieurs élèves de leur classe (qui ont fait leur travail dans une autre classe), sur de longues périodes, on met en place des sanctions qui vont au-delà des privations temporaires de jeux ou de récréation : privation de sortie, travaux d'intérêt général... C'est un point qu'il faut sans doute discuter plus avant avec l'ensemble des parents pour reprendre l'initiative. Des élèves de CM2, dont le comportement sur l'ensemble de l'année et lors de la sortie à Paris a laissé nettement à désirer ne seront pas invités au bal des CM2.

Activités éducatives / Sorties

On rappelle que tous les transports pour les sorties à la journée sont pris en charge par la commune. Outre celles qui sont parties en séjour, plusieurs classes ont bénéficié de dons de l'APE (voir plus loin).

Les dernières sorties, pour mémoire, faites récemment ou à venir d'ici la fin de l'année :

- Séjour dans le Périgord du 23 au 27 mars (CE2), soirée pour les parents le 23 juin
- PARIS (Opéra, Voie triomphale...) le 1^{er} juin (CM2)
- Maison de la Magie, Muséum, Archéovillage (CE1)
- Ferme (CP)
- Journée autour du cross et du sport dans le monde le 12 juin (tous)
- Visite des élèves de Maternelle le 18 juin, rencontre GS et CP le 30 juin au parc des Mées
- Pêche des petites bêtes de l'eau (CE1)
- Clos Lucé (CM1)
- Jardins familiaux (CM1, CM1CM2, CM2)

La diététicienne est intervenue dans les classes de CM1CM2 et CM2. Avec elle, ils ont élaboré les menus des deux dernières semaines.

Consultez le cahier de correspondance pour plus d'informations sur les sorties.

APE

Mme Bouillat fait le bilan de l'activité de l'association. L'APE a été sollicitée 5 fois cette année pour aider et participer aux financements de projets pédagogiques. Ces demandes ont été acceptées et représentent un montant de 2840 € :

- Classes de CP : 200 € pour la sortie à la ferme
- Classes de CE1 : 450 € pour l'ensemble des sorties (Muséum, Maison de la Magie, Observatoire Loire, Archéovillage...)
- Classes de CE2 : 1740 € pour le séjour dans le Péigord
- Classe de CM1 : 150 € pour la sortie au Clos Lucé
- Classes de CM1CM2 et CM2 : 300 € pour la sortie à Paris.

L'APE propose des animations tout au long de l'année : bal d'halloween, vente d'objets personnalisés, vide-grenier du père Noël, vide-dressing, carnaval, marché des créateurs, chasse aux œufs de Pâques. Elle organise la fête d'école avec le soutien de l'équipe enseignante et des animateurs de l'ALSH.

Pour maintenir ces manifestations et permettre aux projets pédagogiques d'exister, il est important que des parents s'investissent et rejoignent l'association. Une réunion de rentrée à l'intention de tous les parents est fixée au **vendredi 11 septembre 2026 à 20 h** dans la chapelle de l'école.

Restauration / Garderie

Le matin, il y a une vingtaine d'enfants. Une question est posée concernant l'accès au tennis de table. Quelques élèves triés parmi les plus grands et respectueux des règles sont autorisés à jouer et il peut y avoir des moments où ils sont seuls mais les animateurs ne sont jamais loin et tournent régulièrement auprès des différents groupes.

Le midi, il y a jusqu'à 170 élèves. Un nouveau système de desserte a été mis en place, le but étant à terme de permettre aux élèves d'apprendre à trier, de comprendre l'intérêt du compostage, la nécessité de limiter le gâchis. L'utilisation de serviettes fournies par les parents ne fonctionne pas, il faut en revoir le fonctionnement.

Il y a entre 60 et 80 enfants le soir à la garderie, qui ont le choix entre plusieurs activités en fonctions des souhaits et des besoins de chacun.

Les enfants ont la possibilité d'y faire leurs devoirs dans un espace adapté (jusqu'à 40 élèves parfois), sous la surveillance d'animateurs, qui aident notamment les plus jeunes dans la mesure du possible. Mais les parents ne peuvent pas considérer que les devoirs sont faits et se dispenser de contrôler et vérifier le travail.

Prochaines manifestations

La fête de l'école est prévue le samedi 27 juin. Le spectacle commencera à 10 h.

La cérémonie de fin de scolarité primaire des CM2 avec la remise d'une calculette pour le collège aura lieu le 1^{er} juillet à 18 h 30 au Carroir. Le bal suivra à 19 h.

Le président (M. NERI) :

La secrétaire de séance (Mme AUBRIT) :